

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2024/001

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Albert BEGUE

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montoussé pour le financement de travaux – Abri pour le matériel communal et aménagement extérieur (année 2023)

Madame Christiane ROTGE, Maire de la commune de Montoussé, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lomné sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 794 € à la CCPL pour l'opération : Travaux – Abri pour le matériel communal et aménagement extérieur,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux – Abri pour le matériel communal et aménagement extérieur	10 311,77 €	Fonds de concours CCPL	2 794,00 €
		Autofinancement commune	7 517,77 €
Total	10 311,77 €	Total	10 311,77 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 794 € à la commune de Montoussé pour le financement de l'opération Travaux – Abri pour le matériel communal et aménagement extérieur.

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 21 FEV. 2024
Publiée le 21 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240208-2024-001B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024